

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2019-25(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 1^{er} octobre 2019

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 8

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le : 25 OCT. 2019

Délibération certifiée exécutoire le : 25 OCT. 2019

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille dix-neuf et le 17 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Evelyne FAURE, Alberte VALLEE.

Messieurs Jean-Claude CASTEL, Serge CAREL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), Jacques LARTIGUE, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Clotilde BERKI, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITEIRA (ayant donné pouvoir à Monsieur GAY), Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame AILHAUD), Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT (représenté par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Objet : Mise en œuvre des choix de couverture des risques courants

Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques a été arrêté par le Préfet des Alpes de Haute-Provence le 5 juillet 2018.

Afin de mettre en œuvre la politique publique de sécurité civile dans le département, le Conseil d'administration doit opérer les choix de couverture des risques courants.

Ces choix pourront ensuite se décliner en un programme d'investissements matériels pour les années 2020 à 2023 - tel que prévu par l'article L1424-12 du Code général des collectivités territoriales - qui prendra en compte la capacité de financement de l'établissement public.

Enfin, les propositions de renouvellement d'engins s'appuient également sur l'état du parc opérationnel actuel, avec des durées de vie supérieures aux amortissements financiers, qui ont été revues en 2016 (annexe « état du parc roulant opérationnel »).

Le chiffrage total intègre donc les choix de couverture tels que proposés par le SDACR ainsi que le renouvellement du parc actuel.

Secours à personne :

Le parc actuel se compose de 44 VSAV.

La solution préconisée est la solution minimale avec 45 VSAV (1 VSAV saisonnier La Foux / La Palud) et 23 sacs de premiers secours pour un coût moyen d'investissement annuel de 316 200€ (au lieu de 298 133€).

Les calculs sont réalisés sur la base d'un coût unitaire d'un VSAV estimé à 80 000€ et d'une durée d'amortissement de 12 ans et d'un coût unitaire d'un sac de premiers secours de 3 000€ pour une durée d'amortissement de 5 ans.

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Affectation VSAV FOX/PLD en 2020 (4 VSAV) Affectation de 4 sacs PS par an pendant 5 ans (3 en 2024)	332 000 €	332 000 €	332 000 €	332 000 €

En 2020, il s'agit de renouveler 4 VSAV (les 4 plus âgés, dont la durée d'amortissement de 12 ans aura été dépassée) pour un montant de 320000€ (4x80000€) et de réaffecter l'un des VSAV réserve à La Foux (hiver) et La Palud (été). 4 sacs de prompt secours seront acquis et affectés dans les centres concernés par cette dotation complémentaire, soit 12000€ (4x3000€), d'où le montant 2020 consacré pour le secours à personne de 332000€.

Il en sera de même en 2021, 2022, 2023 et 2024. En 2025, 3 sacs de prompt secours seront acquis (au lieu de 4 les années précédentes).

Pour mémoire, le choix de la couverture intermédiaire entrainerait l'acquisition de 2 VSAV supplémentaires par rapport à la couverture minimale, soit 160 000€ à lisser sur deux années, et celui de la couverture optimale l'acquisition de 5 VSAV supplémentaires, soit 400 000€ à lisser sur 4 ans.

Secours routiers

Le parc actuel se compose de :

- 8 VSR ;
- 3 FPTSR ;
- 3 CCRSR ;
- 1 CCRLSR ;
- 2 RSR.

La solution préconisée est la solution intermédiaire avec :

- 5 VSR ;
- 5 FPTSR ;
- 6 CCRSR ;
- 2 CCRLSR ;

pour un coût moyen d'investissement annuel de **116 467€** (au lieu de 159 867€).

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 serait de :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Affectation CCRSR Entrevaux et CCRLSR La Motte en 2020 (1 CCRSR et 1 CCRLSR) Affectation CCRSR Banon en 2021 (1 CCRSR) Renouvellement 1 VSR en 2022 Remplacement VSR Château-Arnoux par FPTSR après 2023	55 000 €	32 000 €	230 000 €	0 €

En 2020, il s'agit d'acquérir le matériel de désincarcération du CCRSR Entrevaux (32 000€) et du CCRLSR La Motte (23 000€), soit 55 000€. La remorque secours routiers d'Entrevaux sera réformée.

En 2021, il s'agit d'acquérir le matériel de désincarcération du CCRSR Banon (32 000€). La remorque secours routiers de Banon sera réformée.

En 2022, il s'agit de renouveler le VSR Barcelonnette (mis en service en 2002, avec une durée d'amortissement à 15 ans, donc remplacé à l'âge de 20 ans), soit 230 000€.

Le remplacement du VSR et du FPT Château-Arnoux par un FPTSR se fera après 2023, lorsque le FPT actuel aura atteint sa durée d'amortissement initiale (20 ans en 2024).

Attention ! L'affectation d'un CCRLSR à La Motte est liée à une réaffectation d'un CCFM 2000 en lieu et place du CCFM 4000, pour des raisons de casernement.

Pour mémoire, la seule différence existant entre les 3 choix de couverture est le maintien ou non du VSR Château-Arnoux ou sa transformation en un FPTSR (mutualisation FPT et VSR).

Feux urbains

Le parc actuel se compose de :

- 10 FPT ;
- 5 FPTL ;
- 3 CCR ;
- 19 CCFM ;
- 6 CCRL ;
- 16 CCFL.



La solution préconisée est la solution maximale avec :

- 10 FPT ;
- 0 FPTL ;
- 8 CCR ;
- 10 CCFM ;
- 17 CCRL ;
- 7 CCFL ;

pour un coût moyen d'investissement annuel de **514 584€** (au lieu de 509 833€).

Cette solution permettra de doter à terme 34 CIS d'un FPT ou équivalent, soit 79,1% des CIS (aujourd'hui 16 CIS sont dotés d'un FPT ou équivalent soit 39,5% des CIS).

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Affectation CCR Entrevaux et CCRL La Motte du Caire en 2020 (1 CCR + 1 CCRL + composantes SR)				
Affectation CCR Banon et CCRL Mézel en 2021 (1 CCR + composante SR + 1 CCRL)				
Affectation CCRL Valensole et Moustiers en 2022 (2 CCRL)	710 000 €	710 000 €	590 000 €	285 000 €
Affectation CCRL Noyers-sur-Jabron en 2023 (1 CCRL)				
Affectation CCRL La Palud après 2023				

Attention ! L'affectation d'un CCRLSR à La Motte est liée à une réaffectation d'un CCFM 2000 en lieu et place du CCFM 4000, pour des raisons de casernement.

En 2020, il s'agit :

- D'acquérir le CCRSR Entrevaux (285 000€) et le CCRLSR La Motte (165 000€) ; la remorque secours routiers d'Entrevaux sera réformée ;
- De renouveler le FPT Volx (260 000€) mis en service en 1998 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 22 ans ;
- Soit 710 000€.

En 2021, il s'agit :

- D'acquérir le CCRSR Banon (285 000€) et le CCRL Mézel (165 000€) ; la remorque secours routiers de Banon sera réformée ;
- De renouveler le FPT Sisteron (260 000€) mis en service en 1999 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 22 ans ;
- Soit 710 000€.

En 2022, il s'agit :

- D'acquérir le CCRL Valensole (165 000€) et le CCRL Moustiers (165 000€) ;
- De renouveler le FPT Digne-les-Bains (260 000€) mis en service en 1999 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 23 ans ;
- Soit 590 000€.

En 2023, il s'agit :

- D'acquérir le CCRL Noyers-sur-Jabron (165 000€) ;
- De renouveler le CDHR Peyruis (120 000€) mis en service en 1988 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 35 ans ;
- Soit 285 000€.

Pour mémoire, le choix des couvertures minimale et intermédiaire améliore la réponse feux urbains tout en maintenant une surcouverture feux de végétation, qui est couteuse en nombre de CCFM ou équivalent maintenus.

Le choix de la couverture optimale permet une nette amélioration des conditions d'engagement et de sécurité de nos sapeurs-pompiers lorsqu'ils sont confrontés à un feu urbain et une maîtrise du parc roulant à forte valeur ajoutée (-7 engins).

Moyens élévateurs aériens

Le parc actuel se compose de :

- 1 EPS 25 ;
- 3 EPS 30 ;
- 1 BEA 30.

La solution préconisée est la solution minimale avec :

- 4 EPS 30 ;
- 1 BEA 30 ;
- 3 BEA 19 ;

pour un coût moyen d'investissement annuel de **165 500€** (au lieu de 128 000€).

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Affectation BEA 19m à Forcalquier en 2020 (1 BEA 19m) Affectation EPS 30m à Digne en 2023 (1 EPS 30m)	250 000 €			520 000 €

Attention ! Les affectations des BEA 19 Seyne et Castellane sont liées à des travaux de casernement qui seront un préalable à toute amélioration de la couverture opérationnelle et ne peuvent être envisagées durant la validité de ce SDACR.

En 2020, il s'agit d'acquérir un BEA 19m affecté au centre de Forcalquier.

En 2023, il s'agit de remplacer l'EPS 25m de Digne par une EPS 30m, celle en service datant de 1998 avec un amortissement financier de 20 ans, soit un renouvellement à 25 ans.

Feux de végétation

Le parc actuel se compose de :

- 52 CCFM ;
- 7 CCFS ;
- 19 CCFL ;
- 1 CDO.

La solution préconisée est la solution intermédiaire avec :

- 49 CCFM ;
- 6 CCFS ;
- 14 CCFL ;
- 1 CDO.

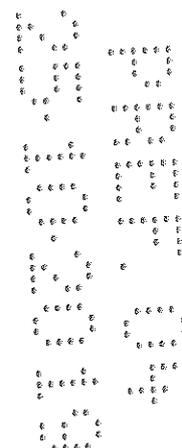
pour un coût moyen d'investissement annuel de **565 000€** (au lieu de 698 833€).

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Suppression CCFM Peyruis en 2019 Suppression CCFS Barcelonnette (remplacé par CCGC), substitution CCFL La Motte par CCRL, substitution CCFL Entrevaux par CCR en 2020 Substitution CCFM Banon par CCR et CCFL Mézel par CCRL en 2021 Substitution CCFL Moustiers par CCRL en 2022 Affectation CCFM Riez en 2023 Réaffectation CCFL Céreste, Digne, Esparron, Manosque, Peyruis et Quinson au fur et à mesure des suppressions précédentes	400 000 €	450 000 €	180 000 €	200 000 €

En 2020, il s'agit :

- De substituer et réformer le CCFS Barcelonnette par un CCGC (vu ci-dessus) ;



- De substituer le CCFL La Motte par un CCRL (vu ci-dessus) et de le réaffecter à Céreste ;
- De substituer le CCFL Entrevaux par un CCR (vu ci-dessus) et de le réaffecter à Quinson ;
- De renouveler le CCFM Castellane (200 000€) mis en service en 1995 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 25 ans ;
- De renouveler le CCFM Château-Arnoux (200 000€) mis en service en 1998 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 22 ans ;
- Soit 400 000€.

En 2021, il s'agit :

- De substituer le CCFM Banon par un CCR (vu ci-dessus) puis de le réaffecter pour réformer un CCFM mis en service en 1995, soit à 26 ans ;
- De substituer et réformer le CCFL Mézel par un CCRL (vu ci-dessus) ;
- De renouveler le CCFM Oraison (200 000€) mis en service en 1998 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 23 ans ;
- De renouveler le CCFS Céreste (250 000€) mis en service en 1998 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 23 ans ;
- Soit 450 000€.

En 2022, il s'agit :

- De substituer et réformer le CCFL Moustiers par un CCRL (vu ci-dessus) ;
- De renouveler le CDO Sisteron (180 000€) mis en service en 2001 avec un amortissement de 20 ans, donc renouvelé à 21 ans ;
- Soit 180 000€.

En 2023, il s'agit :

- De doter le CS Riez d'un 2^{ème} CCFM (200 000€), cette affectation étant subordonnée à la reconstruction de la caserne.

Le choix de couverture feux de végétation est directement lié au choix de couverture feux urbains, puisque les engins dédiés à la couverture du premier risque étaient utilisés pour la couverture du second risque.

Attention ! L'affectation d'un CCFM à Riez est liée à des travaux de casernement qui seront un préalable à toute amélioration de la couverture opérationnelle.

Camions citernes grande capacité

Le parc actuel se compose de 5 CCGC et d'1 CCFS (Barcelonnette) comptabilisé comme tel.

La solution préconisée est la solution minimale avec 6 CCGC, permettant une couverture à 50 minutes, pour un coût moyen d'investissement annuel de **45 000€** (identique au coût actuel)

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Réaffectation CCGC Barrême à Saint-André Réaffectation CCGC Valensole à Riez Réaffectation CCGC Volx à Digne Substitution CCFS Barcelonnette par CCGC	150 000 €	0 €	0 €	0 €

Attention ! Les réaffectations de véhicules (Barrême à Saint-André et Valensole à Riez) sont liées à des travaux de casernement qui seront un préalable à toute amélioration de la couverture opérationnelle.

En 2020, il s'agit de substituer le CCFS de Barcelonnette par un CCGC pour un montant de 150 000€, l'engin actuellement en service datant de 1997 avec un amortissement financier de 20 ans, soit un renouvellement à 23 ans.

Véhicules légers hors chemin / Véhicules légers utilitaires

Le parc actuel se compose de :

- 64 VLU ;
- 25 VLHR type SUV ;
- 33 VLHR type 4x4.

La solution préconisée est la solution intermédiaire avec :

- 43 VLU ;
- 31 VLHR type SUV ;
- 23 VLHR type 4x4 ;

pour un coût moyen d'investissement annuel de **177 100€** (au lieu de 273 900€).

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
VLU : ALO, AND, BCO, BNO, BRA, CHT, CST, DGN (2), ENT, FRQ, GRX, MSQ (2), NYS, ORS, PYR, REZ, RLN, STR, SYN, DDSIS (22) VLHR SUV : ALO, ANO, BCO, BOL, BRM, CLM, CRT, CST, DGN, ESP, ETI, FOX, FRQ, HTU, JAV, MEE, MLJ, MRT, MSQ, MST, MTT, MZL, PLD, PMS, QSN, STR, THD, TUL, VLS, VOX, DDSIS VLHR 4*4 : AND, BCO, BNO, BRA, CHT, CST, DGN, ENT, FRQ, GRX, MSQ, NYS, ORS, PYR, REZ, RLN, STR, SYN, DDSIS (5)	99 000 €	192 000 €	287 000 €	130 000 €

Ce choix de couverture permet d'optimiser la flotte de véhicules utilitaires et de véhicules capables de franchissement en la réduisant de 25 unités en 4 ans, en développant une politique de renouvellement d'un véhicule pour deux en service.

Le parc global accuse une moyenne d'âge égale à la durée d'amortissement (10 ans), ce qui implique un nombre de véhicules âgés de plus de 10 ans très majoritaire (41 VLHR / SUV).

Véhicules d'interventions diverses

Le parc actuel se compose de :

- 13 VID ;
- 1 VLOG.

La solution préconisée est la solution intermédiaire avec :

- 7 VID ;
- 1 VLOG ;

pour un coût moyen d'investissement annuel de **20 200€** (au lieu de 25 133€).

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Suppression VID Colmars et Sainte-Tulle en 2019 Réaffectation VID Les Mées à Oraison en 2019	0 €	0 €	0 €	0 €

Les VID les plus anciens ont été réformés et non remplacés. Seul le VID Les Mées sera à réaffecter à Oraison au regard de l'activité opérationnelle.

Véhicules de transport de personnels

Le parc actuel se compose de 11 VTP.

La solution préconisée est la solution unique avec 12 VTP pour un coût moyen d'investissement annuel de **30 000€** (au lieu de 27 000€), avec un amortissement à 10 ans.

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Réaffectation VTP Entrevaux à Colmars, Sisteron 2 à Seyne en 2019 Affectation VTP à Malijai en 2020	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €

Au-delà de la réaffectation de VTP dans les centres sièges d'une section de jeunes sapeurs-pompiers, il sera nécessaire de pourvoir au renouvellement de l'actuelle flotte de VTP de la manière suivante :

- 2020 : renouvellement du VTP Direction (mis en service en 2006) et affectation d'un VTP à Malijai ;
- 2021 : renouvellement des VTP Colmars et Forcalquier (mis en service en 2007) ;
- 2022 : renouvellement des VTP Oraison et Seyne (mis en service en 2009).

Véhicules poste médical avancé

Le parc actuel se compose de 4 VPMA.

La solution préconisée est la solution minimale avec 3 VPMA pour un coût moyen d'investissement annuel de **20 000€** (au lieu de 26 666€).

Le plan d'investissement pour les années 2020 à 2023 pourrait s'établir de la manière suivante :

Déclinaison	2020	2021	2022	2023
Réaffectation VPMA Manosque à Saint-André en 2020 Suppression VPMA Les Mées et affectation VPMA à Château-Arnoux en 2023	0 €	0 €	0 €	100 000 €

En 2019, un VPMA neuf sera affecté au CIS Barcelonnette.

En 2020, le VPMA Manosque sera réaffecté à Saint-André-les-Alpes.

En 2023, le VPMA Les Mées (mis en service en 1995) sera réformé (amortissement à 15 ans). Un véhicule neuf sera acquis puis affecté à Château-Arnoux la même année.

En résumé, les choix de couverture proposés permettent une réduction de 8,5% du nombre de véhicules tout en améliorant de manière notable la réponse opérationnelle pour les feux de structures ainsi que la sécurité des intervenants.

Le coût de l'investissement annuel à consacrer pour le renouvellement du parc opérationnel à la durée d'amortissement s'élève à 2 000 000€ par an.

Les choix de couverture, la réduction du parc, l'achat de véhicules polyvalents et le rattrapage du retard pris dans le renouvellement des engins depuis plusieurs exercices budgétaires nécessiteront de consacrer :

- 2 046 000€ en 2020 ;
- 1 766 000€ en 2021 ;
- 1 669 000€ en 2022 ;
- 1 732 000€ en 2023.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

